

Une aide pour l'adaptation de votre logement liée à votre âge ou à votre handicap

Vous avez 60 ans et plus, propriétaire occupant dans l'Indre et vous êtes en situation de dépendance ou vous souffrez d'un handicap lourd*,

Vous êtes propriétaire bailleur et vous souhaitez louer un logement dans l'Indre à une personne de 60 ans et plus ou handicapée*.

** personne ayant un taux d'incapacité d'au moins 80% reconnue par la MDPH de l'Indre (Maison Départementale des Personnes Handicapées)*



Le Conseil général à votre service

> PERSONNES ÂGÉES
> PERSONNES HANDICAPÉES

Pour tout renseignement, contacter :

Adil de l'Indre - PIG
Centre Colbert -
1, place Eugène Rolland
Bâtiment I
36000 CHATEAUROUX

Tél. : 02.54.27.37.37
Fax : 02.54.08.64.71
Email : pig@adil36.org
www.adil36.org



Pour l'aménagement de logements visant l'adaptabilité et l'accessibilité aux personnes âgées ou handicapées



ADIL / AGENCE DÉPARTEMENTALE
D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT



Comment aménager mon logement pour pouvoir y vivre avec une mobilité réduite ?

Quels travaux dois-je réaliser pour sécuriser les déplacements et éviter les chutes ?

Comment adapter ma salle de bain et mes WC pour en faciliter l'usage ?

**Avec le PIG,
nous élaborons ensemble
un projet adapté
à vos besoins**



Une aide à la définition de votre projet

- Visite à domicile par un technicien spécialisé ;
- Évaluation des besoins ;
- Définition du programme des travaux .

Une aide au financement de votre projet

- Recherche des financements possibles en fonction de votre situation : subventions, prêts, avantages fiscaux ;
- Élaboration du plan de financement du projet en fonction des aides et prêts mobilisables au regard de votre situation (ressources, reconnaissance du handicap, caisses de retraites...).
- Montage du plan de financement du projet ;
- Suivi administratif jusqu'au paiement de vos subventions.

Les travaux concernés

- Accessibilité du logement ;
- Adaptations internes ;
- Sécurité.

Les subventions et prêts mobilisables

- Le Conseil Régional du Centre,
- Le Conseil général de l'Indre,
- l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat),
- Votre caisse de retraite (MSA, RSI...)
- Le CO.D.A.C. (Comité d'Aide à la Construction)

Quelques exemples de travaux éligibles

- Modification de l'accès au logement : élargissement des portes d'entrées...
- Installation de plans inclinés, amélioration des revêtements de sol,
- Remplacement d'une baignoire par une douche,
- Adaptation des WC,
- Installation d'un monte escalier,
- Installation de volets roulants motorisés,
- Installation de mains courantes, barres d'appui...

Attention :
ne pas commencer les travaux avant d'avoir l'accord des financeurs.